



RÈGLEMENT DU SALON DU MODÉLISME, DU LOISIR ET DE LA CRÉATION L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE



ARTICLE 1 :

L'association « Repleek.inc » en partenariat avec la mairie de L'Argentière-La Bessée organise un festival dédié au modélisme, au loisir et à la création.

ARTICLE 2 :

Le salon du modélisme, du loisir et de la création se déroulera le samedi 2 août 2025 au complexe sportif Patrick Vigne de L'Argentière-La Bessée :

ARTICLE 3 :

Le festival est composé :

- D'un salon comportant des stands de modélisme, de produits dérivés, de cosplay, d'accessoires, d'artisanat.
- D'animations, d'exposition autour des mêmes univers
- D'un défilé de cosplay
- D'animations et toutes autres propositions émanant également des exposants (projections, démonstrations, ateliers...)

ARTICLE 4 :

La participation au festival est gratuite, pour les exposants et pour les visiteurs. Cependant, pour une bonne logistique et image du festival, ainsi que par respect pour les visiteurs, la présence des exposants est obligatoire dès lors qu'ils sont inscrits, sauf cas de force majeure (problème de santé...).

Les exposants s'engagent également à échanger avec le public sur leur passion, autour de démonstrations, documents supports, initiations si possible.

ARTICLE 5 :

Le festival est ouvert aux professionnels, aux associations et aux particuliers. **Seuls les professionnels et les associations disposants d'un numéro de SIRET sont autorisés à vendre sur leur stand.**

Fait à Le

Nom du signataire

Signature

